

Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)

OBV RPNS



Mise en contexte

La châtaigne d'eau (*Trapa natans*) est une plante aquatique exotique envahissante qui menace la biodiversité et l'équilibre écologique des milieux humides de la rivière des Outaouais.

Ce guide vise à fournir des conseils simples et efficaces pour prévenir sa propagation et soutenir les efforts de restauration des habitats aquatiques.

Objectifs du guide

- **Informier et outiller** les citoyens, bénévoles, usagers nautiques et partenaires pour limiter la propagation de la châtaigne
- **Favoriser l'impact des efforts d'éradication** de cette plante envahissante

Identifier la châtaigne d'eau

La châtaigne d'eau est facilement reconnaissable grâce à son feuillage distinctif et ses fruits caractéristiques. Elle forme des rosettes flottantes à la surface de l'eau, composées de feuilles en forme de losange, bordées de petites dents. Les fleurs, discrètes et blanches à quatre (4) pétales triangulaires, apparaissent entre juillet et août.

On retrouve également ses fruits noirs à quatre (4) pointes dures, mesurant environ 3 cm. Ces derniers coulent après avoir flotté brièvement et peuvent rester viables pour plusieurs années. Enfin, ses tiges fines et flexibles, atteignant jusqu'à 5 mètres de long, ancrent la plante au fond du plan d'eau.

Pour faciliter l'identification sur le terrain, une fiche visuelle est jointe à ce guide !

Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Bonnes pratiques pour les usagers nautiques

Les embarcations récréatives (canots, kayaks, chaloupes, pontons) jouent un rôle majeur dans la dispersion des plantes aquatiques exotiques envahissantes comme la châtaigne d'eau. Une vigilance accrue est donc essentielle avant et après chaque sortie sur un plan d'eau.

Pour prévenir la propagation de la châtaigne d'eau :

- **Videz, lavez et séchez soigneusement toute embarcation, équipement nautique et matériel de pêche** (ex. : bottes, pagaies, filets) après chaque utilisation. Un rinçage à haute pression ou à l'eau chaude est recommandé lorsque possible;



- **Inspectez minutieusement la coque, le moteur, la remorque et les rames** pour retirer toute trace de végétation, de boue ou de fragments de plantes. Même une petite partie peut suffire à coloniser un nouveau plan d'eau;



- **Évitez les zones connues comme étant infestées**, surtout en période de floraison ou de fructification (juillet à août). Naviguer dans ces zones peut accrocher des fruits (noix) ou fragments de tiges, qui seront ensuite transportés ailleurs;



- **Jetez toute plante retirée à la poubelle ou dans un site de compostage éloigné de l'eau** – ne la laissez jamais sur la rive ou dans un fossé.



Ces gestes simples, lorsqu'ils sont adoptés par tous les usagers, permettent de préserver nos lacs et rivières et d'éviter que la châtaigne d'eau colonise de nouveaux habitats sensibles !

Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Bonnes pratiques pour l'arrachage manuel

L'arrachage manuel est une méthode efficace pour contrôler la châtaigne d'eau, mais il doit être réalisé avec soin afin de limiter les risques de dispersion et de respecter les cadres réglementaires en vigueur.

Période d'intervention :

- Il est essentiel de **réaliser les travaux avant la mi-août**, moment critique où la plante libère ses fruits (noix), qui peuvent rester viables plusieurs années et coloniser de nouveaux secteurs.

Cadre légal :

- **Toute activité de contrôle dans un plan d'eau doit être autorisée par les instances compétentes**, notamment le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP – voir la section références);
- Avant toute intervention, **vérifiez si un certificat d'autorisation ou un permis est requis**. Informez-vous également auprès de la municipalité ou de votre OBV pour connaître les conditions spécifiques à votre territoire.



Équipement recommandé :

- **Gants robustes** pour éviter les blessures causées par les fruits à pointes dures;
- **Grappins, filets ou pinces** pour saisir les plantes sans trop perturber le fond;
- **Sacs imperméables ou contenants fermés** pour le transport sécuritaire des plants arrachés.



Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Bonnes pratiques pour l'arrachage manuel

Méthode d'arrachage :

- **Extraire toute la plante**, y compris la tige principale et la racine, lorsqu'elle est bien ancrée;
- **Éviter de briser les tiges ou de laisser des fragments flottants**, car ceux-ci peuvent se régénérer ou transporter des fruits.



Gestion des résidus végétaux :

- **Ne jamais laisser les plantes sur la rive** ou dans l'eau après l'arrachage;
- **Transporter les végétaux arrachés dans un lieu sécurisé**, loin de tout plan d'eau, et les déposer dans des bacs fermés ou les composter à sec, idéalement sur un site municipal prévu à cet effet.

Hygiène du matériel :

- **Désinfecter** les outils, embarcations et bottes **entre chaque site d'intervention** pour éviter la dispersion d'organismes nuisibles ou de fragments résiduels.



Mobilisation et prévention

La lutte contre la châtaigne d'eau ne repose pas uniquement sur des interventions techniques : la sensibilisation et la mobilisation citoyenne sont essentielles pour assurer le succès et la pérennité des efforts de contrôle.

Chacun peut jouer un rôle actif dans la prévention de sa propagation, même sans intervenir directement dans l'arrachage !

Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Mobilisation et prévention



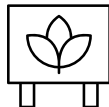
Participer aux activités citoyennes :

- De nombreuses organisations de bassins versants (OBV) et municipalités organisent des **journées d'arrachage et de sensibilisation**;
- Participer à ces événements est une excellente manière de **contribuer concrètement à la protection des milieux aquatiques**, tout en développant ses connaissances sur les espèces exotiques envahissantes.



Informez son entourage :

- En tant qu'usager du territoire, **vous êtes un relais d'information** précieux auprès de vos voisins, amis plaisanciers, campeurs ou pêcheurs;
- **Expliquer les risques** liés à la châtaigne d'eau (propagation rapide, impacts sur les écosystèmes et les usages récréatifs) et les **gestes à poser** (nettoyage des embarcations, signalement des infestations, etc.) peut faire une réelle différence.



Encourager la mise en place de signalisation :

- L'installation de **panneaux d'information aux rampes de mise à l'eau**, quais publics et points d'accès est une stratégie de prévention reconnue;
- Ces panneaux peuvent :
 - Identifier les espèces à surveiller (ex. : châtaigne d'eau, myriophylle à épis);
 - Rappeler les bonnes pratiques à adopter;
 - Fournir les coordonnées pour signaler une nouvelle infestation.

Il est possible de collaborer avec votre OBV ou votre municipalité pour proposer l'installation de ces affiches ou demander des supports imprimés !

Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Signaler une infestation

La **détection précoce** est l'un des moyens les plus efficaces pour contrôler la propagation d'une espèce exotique envahissante comme la châtaigne d'eau. Chaque citoyen peut contribuer à la protection des milieux aquatiques en signalant les nouvelles observations de manière claire et rigoureuse.

Documenter l'infestation :



- **Prenez des photos nettes et rapprochées de la plante**, incluant les feuilles flottantes, les fleurs (si visibles) et les fruits (noix à pointes);
- Essayez également de prendre des **photos de l'habitat** (vue d'ensemble du site, rive, plan d'eau) pour aider à situer le contexte.

Indiquer la localisation exacte :



- **Activez la géolocalisation** sur votre téléphone pour obtenir les coordonnées GPS précises;
- Sinon, **décrivez le plus clairement possible le lieu de l'observation** (ex. nom du plan d'eau, accès routier, repères visuels, proximité d'un quai ou d'un terrain privé, etc.).

Transmettre l'information :



- Envoyez vos observations, photos et coordonnées à l'équipe de l'OBV RPNS par courriel : info@rpns.ca
- **Ou remplissez le formulaire de signalement disponible sur la page web du projet, accessible ici : www.rpns.ca/projet/chataigne-deau**





Signaler une infestation

Utilisez l'outil Sentinelle :

- Vous pouvez consigner vos observations dans la plateforme Sentinelle, un outil officiel de signalement des espèces exotiques envahissantes du gouvernement du Québec : [Outil Sentinelle - Gouvernement du Québec](#)
- L'équipe de votre OBV analysera ensuite le signalement, validera l'espèce en cause, et pourra planifier une intervention si nécessaire.

Chaque signalement contribue à la surveillance régionale et au maintien de la biodiversité de nos cours d'eau !



Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Ressources à votre disposition

Voici quelques ressources utiles pour en apprendre davantage sur la châtaigne d'eau, contribuer à la détection et accéder aux outils mentionnés dans ce guide.

- **Fiche d'identification visuelle de la châtaigne d'eau** (en annexe du présent guide)
- **OBV RPNS – Projet Châtaigne d'eau**
 - Informations sur les campagnes d'arrachage, carte interactive, activités à venir et formulaire de signalement : www.rpns.ca/projet/chataigne-deau
- **Sentinelle – Plateforme de signalement des espèces exotiques envahissantes** (Gouvernement du Québec)
 - [Plateforme Sentinelle](#)
- **Fondation de la faune du Québec**
 - Programmes de soutien, documentation et bonnes pratiques (lutte contre les PEE) : www.fondationdelafaune.qc.ca
- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**
 - Règlementation, certificats d'autorisation et documentation technique : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>



Guide de bonnes pratiques

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)



Merci à nos partenaires !

Ce nouveau projet est lancé grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec, et de son partenaire financier le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'avec l'appui et la participation de la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO) et de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBV RND).

Leur appui permet de renforcer nos actions pour la protection des milieux aquatiques et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en misant sur l'implication citoyenne, la sensibilisation et des interventions concrètes sur le terrain.



Organisme de bassins versants
des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

Fiche Identification

Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)

Caractéristiques physiques



Feuilles



©MELCCFP

Les feuilles flottantes forment une rosette dense à la surface de l'eau, en forme de losange, bordées de petites dents.

Tiges



©Pascale Maynard

Minces, flexibles, jusqu'à 5 mètres de long. Peuvent se ramifier et ancrer les rosettes flottantes au fond par un système racinaire.

Fleurs



©Georg SCHRAMAYR

Petites, blanches, solitaires, portées à l'aisselle des feuilles flottantes, composées de quatre pétales triangulaires. Floraison : juillet à août.

Fruits



©MELCCFP

Fruits noirs à quatre pointes, ~3 cm. Coulent après avoir flotté et restent viables plusieurs années. Pointes dangereuses.